

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N° 80/087 du 26/02/80  
/MJT.DGTFP/DFP/21022/15  
Portant intégration et nomination des Mes-  
sieurs MOUKAMBA Fidèle et MIABOUNA Jacques  
dans les cadres de la catégorie A, hiérar-  
chie I des Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la Loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-  
tionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 67-304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hié-  
rarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21 du décret n° 64-  
165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-  
munérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3.2.62 portant sta-  
tut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;  
(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent su-  
bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.1.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise  
d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nomina-  
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le Protocole d'accord du 5.8.70 signé entre la République  
Populaire du Congo et l'URSS ;  
(/u le décret 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 79-155 du 4.4.1979 portant nomination des Mem-  
bres du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 3525/MEN-DOC du 2 Octobre 1979 du Directeur  
de l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier de l'in-  
téressé ;

A R R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 67-304 du 30.9.1967 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, les candidats dont les noms suivent, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

MM.- MOUKAMBA Fidèle, né le 17.2.1952 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Mathématicien obtenu à l'Université de l'Amitié des Peuples "Patrice LUMUMBA" (URSS).

- MIABOUNA Jacques, né le 20.7.1953 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Chimiste obtenu à l'Université de l'Amitié des Peuples "Patrice LUMUMBA" (URSS).

ARTICLE 2.- Les intéressés sont mis à la disposition du Minist de l'Education Nationale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 26 Février 1980

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine N D I N G A - O B A.

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 3
- DFP.BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MEN 1
- SGEN 2
- DPAA 2
- DOSSIERS 6
- INTERESSES 2
- SGCM/BC 2